

Contrefaçon : un risque réel pour la santé

I. Contrefaçon : Ce qu'il est impératif de savoir

- Un constat terrifiant : un danger planétaire inquiétant pour notre santé
- Un fléau mondial en progression
- Un danger majeur de santé publique
- En France, une vigilance requise pour se protéger contre les risques
- Internet et voyages à l'étranger : Attention danger !

II. Contrefaçon : Les informations essentielles en quelques points clefs

- Le médicament : un produit sous haute surveillance
- La menace des médicaments contrefaits : faits et conséquences
- Des facteurs favorisant l'apparition de médicaments contrefaits différents d'un pays à l'autre
- Des incidences catastrophiques pour la santé
- La contrefaçon en quelques exemples

III. Contrefaçon : Les risques majeurs pour la santé

- Le fléau de l'achat de médicaments sur internet
- Les risques de mauvais usage, dangereux pour la santé
- Des pratiques d'automédication et d'auto prescription à éviter sans conseil et contrôle médical

IV. Contrefaçon : Les domaines thérapeutiques concernés

- Savoir identifier un médicament contrefait
- Contrefaçon : tous les produits sont touchés
- Une prolifération récente de faux médicaments en Europe

V. Contrefaçon : Se protéger efficacement

- Privilégier les achats en pharmacie
- Accélérer la lutte des produits contrefaits
- Une arme efficace : Des actions de prévention par une information permanente

I. La contrefaçon : ce qu'il est impératif de savoir

Un constat terrifiant : un danger planétaire inquiétant pour notre santé

- **Un enjeu majeur de santé publique mondial** : La contrefaçon atteint aujourd'hui des proportions alarmantes. La vente des préparations contrefaites est de l'ordre 10 % du marché mondial des médicaments, d'après l'étude de l'autorité sanitaire américaine, la Food and Drug Administration (FDA), et de 6% selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec des pointes à 30% dans les pays africains (FDA).
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs275/fr/>
- **Une industrie frauduleuse lucrative** : les ventes de produits contrefaits représentent un chiffre d'affaires de plus 26 milliards d'euros par an, selon l'OMS.
- **Un acte criminel** : La contrefaçon de médicaments détruit la santé, détériore les traitements, provoque la mort.
- **Le Tiers-Monde, le plus touché** : Les pays en voie de développement subissent les conséquences sanitaires les plus désastreuses. Par exemple, 200 000 patients atteints du paludisme meurent chaque année dans le monde, victimes des faussaires et des mafieux qui distribuent de faux médicaments.
http://www.leem.org/hm/themes/article.asp?id_sous_rubrique=91&id_article=479

Un fléau mondial en progression

- **Une invasion galopante** : Si le fléau touche particulièrement les pays en voie de développement, l'incursion des faux médicaments ne connaît pas de frontières. Plusieurs dizaines de cas ont été identifiés aux Etats-Unis, et en Europe, notamment au Royaume-Uni, au Portugal ou encore aux Pays bas. La France, protégée grâce à une réglementation rigoureuse, reste relativement épargnée.
- **Une propagation au sein de l'Europe** : 170 médicaments de contrefaçon ont été identifiés dans des réseaux de distribution illégaux ces 5 dernières années dans les Etats membres de l'Union européenne selon la Commission Européenne des Entreprises et de l'Industrie. En 2004, près de 800 000 contrefaçons de produits médicamenteux ont été saisies par les douanes, soit une progression de 241 % de médicaments contrefaits interceptés aux frontières.
- **50% de médicaux faux sur internet** : aux Etats-Unis, comme en Europe, plus de la moitié des médicaments vendus sur Internet sont falsifiés, affirme Chris Israël, spécialiste de la contrefaçon, coordinateur pour l'International Intellectual Property Enforcement.

Un danger majeur de santé publique

- Un commerce criminel : Chanel, Louis-Vitton, Lacoste... Si le délit de contrefaçon d'ordre économique nuit aux grandes entreprises, la contrefaçon de médicaments s'apparente à un véritable commerce mafieux qui peut avoir des incidences mortelles pour les acquéreurs.
- Une principale victime : le patient. Un médicament contrefait est un produit dont la composition et les principes actifs ne répondent pas aux normes scientifiques : il est par conséquent inefficace et souvent dangereux pour la santé humaine, souligne l'OMS.

En France, une vigilance requise pour se protéger contre les risques

- Grâce à une réglementation stricte, notamment l'interdiction de la vente de médicaments sur le net, la France est relativement protégée contre la contrefaçon médicamenteuse, selon l'Agence Française Sécurité de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS), cela pour 3 raisons :
http://recherche.sante.gouv.fr/search97_cqi/s97_cqi?action=View&VdkVqwKey=http
 - Au sein de la chaîne pharmaceutique formée d'établissements autorisés, seules les officines de pharmacie, régulièrement contrôlées, sont habilitées à délivrer des médicaments.
 - En France, les médicaments sont pris en charge par les assurances sociales. Ainsi, le patient est moins susceptible d'acheter des médicaments en dehors du circuit licite.
 - Par ailleurs, les contrefaçons rencontrent plus de succès dans les pays où le prix des médicaments est particulièrement élevé, ce qui n'est pas le cas de la France.

Internet et voyages à l'étranger : Attention danger !

- **Lutter contre la vente de médicaments moins chers et dangereux:** Moins encadré qu'en Europe, le circuit de distribution américain facilite l'introduction de faux médicaments. Les personnes qui bénéficient d'un moindre taux de couverture médicale, ce qui concerne notamment 40 millions d'américains, sont tentées de chercher sur le net ou lors de déplacements à l'étranger des médicaments moins onéreux.
- **Une toile internet mondiale empoisonnée :** Si des pharmacies en ligne autorisées sur le net, comme par exemple en Allemagne sont sérieuses, elles sont souvent plagiées par des faussaires qui, sous une identité trompeuse, fournissent des médicaments remarquablement imités, tant par leur conditionnement (emballage, notice d'emploi) que par l'aspect des médicaments.
http://www.destinationsante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=231&id_article=15081&cat=2
- **Le piège des séjours à l'étranger :** il est fortement déconseillé d'acquérir des médicaments vendus à la sauvette, et d'apporter sa pharmacie dans ses bagages avec quelques médicaments de première nécessité toujours utiles.
- **Recommandation prioritaire : la prudence !** ne jamais consommer un médicament sans prescription médicale, demander toujours conseil à son médecin et à son pharmacien.

II. Contrefaçon : Les informations essentielles en quelques points clefs

- La contrefaçon pose une question grave et amoral - un fléau croissant dans de nombreux pays, mettant en danger la santé et même la vie de millions de personnes.
- En raison d'une forte demande et de coûts de production peu élevés, elle a un unique objectif : une activité très lucrative, 25 fois plus rémunératrice que le trafic de drogue et 5 fois plus que la vente de tabac.

Le médicament : un produit sous-haute surveillance

- Avant sa commercialisation, le médicament fait obligatoirement l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) délivrée par une autorité sanitaire, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps). Cette AMM garantit la sécurité, la qualité et l'efficacité du produit. Elle décrit les mentions obligatoirement portées sur la « notice », destinée à l'information du patient. Plusieurs organismes publics contrôlent également la fabrication, la commercialisation et le bon usage des médicaments, et surveillent l'apparition d'effets toxiques. Les médicaments qui ne respectent pas ces exigences sont donc potentiellement dangereux pour la santé.

http://www.leem.org/htm/themes/article.asp?id_sous_rubrique=91&id_article=479

La menace des médicaments contrefaits et de qualité inférieure : faits et conséquences

Définition d'un médicament contrefait: Selon l'OMS, « il est étiqueté frauduleusement de manière délibérée pour en dissimuler la nature et/ou son origine. La contrefaçon peut concerner aussi bien des produits de marque que des produits génériques. Ils peuvent contenir des principes actifs authentiques mais avec un emballage imité, d'autres principes actifs, aucun principe actif ou des principes actifs en quantités insuffisantes. »

- 60 % des produits contrefaits ne contiennent pas de principe actif
- 20% sont sous dosés en produits actifs
- 20% contiennent d'autres actifs que ceux prévus

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs275/fr/>

- **Des médicaments piratés :** De fabrication artisanale, en arrière boutiques ou à l'ombre d'un arbre, les médicaments plagiés n'ont pas nécessité les investissements importants en Recherche et Développement des laboratoires pharmaceutiques. Offrant des prix défilant toute concurrence, ces « médicaments » ne respectent aucune des conditions d'hygiène et de sécurité dans leur conception, leur fabrication et leur conditionnement.
- **Des médicaments contrefaits difficiles à identifier :** La falsification des produits et de leurs emballages ainsi que les notices erronées ne sont décelables que par des professionnels de la santé avisés.
- **De faux médicaments malaisés à contrôler :** la libre circulation des biens et des personnes, l'autorisation d'e-pharmacie dans certains pays, l'augmentation des ventes de médicaments sur internet sans l'ordonnance médicale requise, et la sanction relativement faible du risque encouru par les faussaires, faute de législation dissuasive dans certains pays, encourage les organisations de fraude internationales. Elles sont très habiles pour échapper aux autorités des pays où elles distribuent leurs produits.
- **Des patients consommateurs floués**
Contrairement aux domaines de produits contrefaits dans le domaine du luxe, ou du prêt à porter, le consommateur pense naïvement acquérir un produit original et authentique. Ils ignorent la nature contrefaite du produit, ainsi que les risques encourus. Ainsi, la contrefaçon de médicaments est la plus amoral de toutes les contrefaçons, car il n'y a aucune complicité de l'acheteur dans cet achat.
- **La filière de l'industrie pharmaceutique décrédibilisée**
Le commerce de faux médicaments nuit à la réputation des laboratoires pharmaceutiques, aux autorités de santé et à la communauté médicale dans l'assurance des soins et des progrès médicaux dont ils sont les garants. L'absence de contrôle de qualité et de traçabilité des produits contrefaits détruit la notoriété générale des médicaments. En définitive, le consommateur perd confiance dans les médicaments, sensés le guérir.

Les facteurs favorisant l'apparition de médicaments contrefaits varient d'un pays à l'autre

- L'absence d'une législation interdisant la contrefaçon des médicaments
- La faiblesse des sanctions pénales
- La faiblesse ou l'absence des autorités nationales de réglementation pharmaceutique
- Le manque de rigueur dans l'application de la législation pharmaceutique
- Les pénuries ou l'approvisionnement aléatoire des médicaments
- L'absence de contrôle des médicaments à l'exportation
- Les transactions commerciales impliquant plusieurs intermédiaires
- Les zones de libre-échange, la corruption et les conflits d'intérêt.

Des incidences catastrophiques pour la santé

- Les médicaments contrefaits n'offrent aucune garantie de qualité, d'efficacité, d'innocuité et leur absorption peut nuire à la santé des patients.
- Selon l'OMS, « l'utilisation régulière de médicaments de qualité inférieure ou contrefaits entraîne un échec thérapeutique ou favorise l'apparition d'une résistance ; mais, dans bien des cas, elle peut être mortelle. »

La contrefaçon en quelques exemples

- **1995. Niger** : 2 500 personnes sont mortes après l'inoculation de faux vaccins contre la méningite.
- **1995. Haïti** : La consommation de sirop contre la toux contenant du paracétamol préparé avec du diéthylène glycol (un produit chimique toxique utilisé comme antigel) a provoqué 89 décès et 30 décès de nourrissons en Inde trois ans plus tard.
- **1999. Cambodge** : au moins 30 personnes sont mortes après avoir absorbé des antipaludéens contrefaits contenant de la sulfadoxine-pyriméthamine vendue sous le nom d'artésunate.
- **2001. Asie du Sud-Est** : 38 % des 104 antipaludéens en vente en pharmacie ne contenaient aucun principe actif et ont provoqué des décès évitables.
- **2001. Russie** : 1000 patients diabétiques ont été hospitalisés à cause de l'injection d'insuline contrefaite.
- **2005. Mexique** : 40 % des médicaments sont contrefaits selon les statistiques de l'OMS et du Conseil de l'Europe

Autres exemples

- 64% des médicaments anti-malaria étudiés au Vietnam ne contenaient pas de principe actif d'après le Lancet
- 50% des traitements anti-malaria en Afrique seraient contrefaits, selon le rapport de février 2004 de la FDA.
- Enfin 10 à 12% des médicaments vendus aujourd'hui en Russie sont contrefaits (Conférence Marcus Evans mars 2003) et des chiffres de même importance circulent sur la Chine.

III. Contrefaçon : Des risques majeurs pour la santé

- Les prescriptions de médicaments sur ordonnance médicale et l'avis d'un médecin lors de la consultation médicale, ainsi que les informations orales délivrées par le pharmacien lors de la vente d'un médicament sont les seules garanties pour utiliser un médicament, sans danger pour la santé.

Le fléau de l'achat de médicaments sur internet : 50 % des médicaments en circulation sont des faux

- **Une toile empoisonnée** : Internet, à l'heure actuelle, servirait donc de "vide-grenier" aux contrefacteurs, qui, par le biais des courriers indésirables (spams) écoulent une marchandise frauduleuse et moins chère.
- **Des ventes insubordonnées à la réglementation** : les circuits de distribution de vente de médicaments sur le net ne font généralement pas partie de la chaîne pharmaceutique contrôlée par les autorités sanitaires. La plupart du temps, les médicaments commercialisés n'ont pas fait l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et n'obtempèrent pas à l'évaluation, notamment de pharmacovigilance, des autorités compétentes.
http://agmed.sante.gouv.fr/pdf/1/fiche_presse_contre_facon_dm.
- **Un commerce illégal difficile à contrôler** : La durée de vie moyenne d'un site de vente de contrefaçons est de deux mois. Souvent l'hébergeur se situe dans un pays, avec un nom de domaine enregistré dans un autre et l'entreprise dans un troisième. Par ailleurs, la vérification de millions de colis postaux est impossible pour les 150 000 douaniers de l'Union européenne pour contrôler le trafic de faux médicaments acquis sur le net.
- **Des médicaments de médiocre qualité** : ces médicaments peuvent revendiquer une efficacité sans effets indésirables alors qu'ils ne présentent aucun effet thérapeutique. Leur faible qualité de fabrication de conditionnement et de stockage, leurs conditions d'usage et les temps de conservation ne sont pas garantis. Les notices d'emploi sont falsifiées, les dates d'expiration sont modifiées... L'inefficacité d'une vaccination, ou d'un test, la croissance de la résistance bactériologique à l'égard du produit original sont des phénomènes couramment observés.
- **Vente illicite sans ordonnance** : Par ailleurs, de nombreux sites internet proposent de fournir des médicaments qui ne peuvent être délivrés légalement que sur prescription médicale. Or, la contrefaçon de molécules, et par conséquent des produits médicamenteux, entraîne un risque patent pour la santé. Si en France, délivrer des médicaments n'est autorisé qu'en officine, suite parfois à une visite médicale chez le médecin, ce monopole implique et garantit surtout les conseils de professionnels de santé dans l'accompagnement des prescriptions.
<http://www.afssaps.sante.fr> « mise en garde : les risques liés à l'achat de médicaments sur internet »

Les risques de mauvais usage, dangereux pour sa santé

- En l'absence de visite médicale, du conseil du médecin et du pharmacien, le médicament acheté sur internet peut ne pas être adapté à la pathologie du patient, être contre-indiqué, et provoquer des interactions médicamenteuses dangereuses pour sa santé.
- Les informations liées au médicament sont souvent incomplètes et mentionnent rarement l'ensemble des indications, des contre-indications et des précautions d'emploi. Les médicaments sont susceptibles de ne pas contenir de principe actif, de proposer une dose excessive ou insuffisante, voire de contenir un actif différent. Ils peuvent renfermer des impuretés et des substances toxiques dangereuses pour la santé.
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs293/fr/> (médicaments de mauvaise qualité et contrefaits)
- Quelques exemples :
 - Le risque de la consommation de produits contenant de la DHEA, de la mélatonine, ou de la pregnénone peut être supérieur au bénéfice attendu. Leur utilisation est fortement déconseillée en l'absence d'un suivi médical adapté.
 - Concernant le traitement des maladies sévères, le faussaire est capable d'ajouter des substances toxiques pour crédibiliser son médicament, afin d'obtenir les nausées correspondant aux effets secondaires attendus chez le patient, conséquents à l'absorption de médicaments lourds.
 - Le mélange de plusieurs substances proposé par le faussaire dans le traitement des troubles de l'érection peut générer un effet spectaculaire par rapport au produit original. Cependant, le patient n'est pas informé des effets réservés par le médicament sur le long terme.

Des pratiques d'automédication et d'auto prescription à éviter sans conseil et contrôle médical

- La prudence recommande de ne pas acheter en ligne des médicaments, d'autant que seule une prescription médicale assure leur efficacité et leur remboursement, en France du moins. Les risques sont considérables, pour les plus célèbres cachets luttant contre les troubles érectiles, y compris pour de simples "coupe-faim".
- L'automédication, et par extension via le net, l'auto prescription, n'est viable que si elle est encadrée par un pharmacien, qui exerce la vente de médicaments, en officine et sur le net, comme en Allemagne où les e-pharmacies sont autorisées. Encore faut-il s'assurer que celles-ci ne soient pas des pharmacies de contrebande... Par ailleurs, un filtre anti-spam sur l'invasion de l'offre de multiples produits est recommandé.

IV. Les domaines thérapeutiques concernés

- En dehors du circuit de distribution légal, le consommateur n'a aucune garantie sur la qualité des médicaments procurés : les médicaments, de médiocre facture, sur dosés, sous dosés, sans principe actif, voire contenant des substances toxiques, peuvent se révéler mortels.
- Si, en France, le monopole pharmaceutique implique la délivrance de médicaments autorisée exclusivement en officine, il atteste la véracité des conseils des professionnels de santé pour accompagner les prescriptions, et par la même, la qualité de la santé et de vie des patients.

- **Savoir identifier un médicament contrefait**

- La contrefaçon porte soit sur le conditionnement du médicament (l'emballage extérieur, la boîte et les différentes mentions obligatoires), soit sur l'emballage primaire (le blister qui enveloppe le produit), soit précisément sur le médicament lui-même.

- **Contrefaçon : tous les produits sont touchés**

- **Des médicaments protégés par des brevets et des génériques***
- **Des produits de grande consommation** : les anti-infectieux, les anti-parasitaires, les anti-paludéens. À l'échelle planétaire, les antibiotiques sont probablement les plus concernés.
- **Des produits à forte valeur ajoutée** : tous les traitements contre les troubles de dysfonctions érectiles, les anorexigènes, les hormones, les produits dopants, tous les produits onéreux que les gens tentent de se procurer en dehors du circuit pharmaceutique. L'un des produits les plus contrefaits sur le marché est le Viagra, largement vendu par Internet dans les pays industrialisés.
- **Des produits destinés à soigner des maladies graves** : Dans les pays en développement, les médicaments qui font le plus souvent l'objet de contrefaçons sont ceux qu'on utilise contre des affections potentiellement mortelles : le paludisme, la tuberculose et notamment le Sida dont le prix des médicaments en Afrique représente plusieurs mois de salaire.
- **Des produits naturels** : l'intensification d'échanges internationaux de produits de médecine alternative, particulièrement de phytothérapie, à la suite d'une croissance rapide de la demande, a généré de fortes importations de la part des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Cependant la qualité de fabrication, d'utilisation, d'innocuité et de l'efficacité thérapeutique des médicaments ne sont pas toujours prouvées et garanties.
- **Des produits de confort** : notamment des produits anti-calvitie, ou censés réduire le poids.

* Un générique est un produit équivalent à la formulation d'un produit original. Dès lors que l'expiration d'un brevet du produit original arrive à son terme, il appartient au domaine public et peut être fabriqué et distribué sous une appellation différente.

- **Une prolifération récente en Europe : des risques de développements réels**

Le développement progressif des importations parallèles légales de médicaments au sein d'une Europe élargie favorise également le circuit des médicaments contrefaits, en raison à la fois d'un contrôle insuffisant des autorités des pays entrants et d'une porosité accrue des frontières.

En Europe, 200 cas ont été identifiés, selon un rapport de la Commission Européenne, de septembre 2006.

- **Des antihistaminiques** en Angleterre
- **Des anticancéreux** aux Pays-Bas

- **Des antidépresseurs** en Belgique
- **Des traitements des troubles de l'érection** tels le Viagra (Pfizer), ou du Cialis (Bayer), mais aussi du Tamiflu (antigrippal de Roche), proposés à prix cassés sur le net.
- **Des antipaludéens** : Bruxelles observe l'émergence d'un réseau illégal, en provenance de Chine et de Russie, transitant par l'UE via l'Europe centrale et qui alimente en particulier le continent africain. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 70% des antipaludéens circulant au Cameroun, et 50% des médicaments consommés au Nigeria, seraient contrefaits. Aussi, sur le million de décès annuels dus au paludisme, 200 000 seraient consécutifs à la consommation de produits pirates.
http://www.lefigaro.fr/sciences/20060914.FIG000000109_medicaments_l_europe_confrontee_a_la_contrefacon.html

V. Se protéger efficacement des contrefaçons

Privilégier les achats en pharmacie

- **Un achat chez le pharmacien fortement recommandé**
En France, en raison des contrôles sanitaires particulièrement stricts, l'achat d'un médicament dans une pharmacie protège des dangers de la contrefaçon. Le conseil du médecin et la prescription de médicaments délivrés sur ordonnance, ainsi que les informations avisées du pharmacien sont les meilleures garanties de l'usage et de l'efficacité des médicaments. Ces professionnels de santé expérimentés sont les plus habilités à prescrire les médicaments qui conviennent à un patient déterminé. Systématiquement, les patients doivent en priorité leur demander conseil.
- **Ne pas acheter en ligne**
Ne pas prendre le risque d'acheter des médicaments d'origine inconnue, notamment sur internet. Si le consommateur désire acquérir un médicament sur le site d'une e-pharmacie, il doit s'assurer qu'il s'agit du site d'une pharmacie de notoriété et de confiance.
<http://fr.news.yahoo.com/11112006/308/pharmacie-en-ligne-entre-danger-et-contrefacon>

Accélérer la lutte des produits contrefaits

- **L'engagement du LEEM (les Entreprises du Médicament)**
Les Entreprises du Médicament, conscientes de leur mission de santé au service de la société, ont engagé en 2005, à l'initiative de la Commission de la Communication et des Partenariats du Leem, une démarche fédératrice des actions de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) construites au sein du secteur. Ainsi, un groupe de travail spécifique œuvre pour une coopération plus étroite entre les pouvoirs publics, les associations de patients, les professionnels de santé et les entreprises de médicaments sur différents projets, notamment :
 - Améliorer la recherche pharmaceutique pour imaginer des solutions techniques capables de distinguer le vrai médicament du faux et ainsi décourager les contrefacteurs.
 - Solliciter les Etats pour considérer la contrefaçon tel un crime, renforcer les contrôles de qualité et de traçabilité des produits au long de la chaîne de fabrication et de distribution, et affermir les sanctions par l'augmentation des peines.
 - Améliorer les procédures de signalement de la contrefaçon par un système d'alerte rapide.
 - Contrôler les médicaments génériques achetés sur appel d'offres
 - Créer d'une nouvelle plateforme pour permettre aux pays de s'informer utilement
<http://www.africa.pharma.org>
<http://www.boehringer-ingenelheim.fr/actualite/publications/rapport-responsabilite-sociale-des-entreprises-du-medicament.pdf>
- **Le renforcement des actions de lutte de l'OMS grâce à la taskforce IMPACT**
D'ici fin 2007, IMPACT, le groupe spécial international anti contrefaçon de produits médicaux, de l'OMS, crée en novembre 2006, souhaite que les 193 Etats Membres de l'OMS collaborent pour faire échec à la contrefaçon mondiale et nationale de produits médicaux. Ils souhaitent élaborer une législation modèle afin d'aider les pays à adapter leurs lois à la gravité de ce crime contre la sécurité humaine. Avec ses partenaires, IMPACT propose un programme d'action et de coordination de lutte anti-contrefaçon portant sur la législation, la répression, la réglementation, la technologie et les actions de communication au plan mondial.
<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr69/fr/index.html>
- **La mobilisation des entreprises pour la sécurisation des systèmes de distribution**
Malgré 200 cas identifiés, l'Europe reste principalement un espace de transit ou de reconditionnement avant l'expédition vers l'Afrique, notamment pour les médicaments contrefaits dont 98 % viennent d'Asie. Avec la chute des barrières douanières, le risque provient aussi des nouveaux pays entrés dans l'Union Européenne et de la Russie.
Les entreprises, en partenariat avec les pouvoirs publics, diverses associations de patients, de professionnels de santé, et des représentants des entreprises du médicament, réfléchissent sur des mécanismes préventifs destinés en particulier à maintenir le niveau de sécurité du circuit du médicament.
<http://www.lasante.be/dossiers/medicament-contrefacon.htm>

- **Un nouveau dispositif de contrôle qualité**
Depuis septembre 2006, les pays adressent leurs échantillons à la Centrale humanitaire Médico-Pharmaceutique (CHMP). Les médicaments concernés sont les anti-inflammatoires, les antipyrétiques et les analgésiques diffusés dans divers pays : Mali, Guinée, Madagascar, Gabon, Mauritanie, Tchad, et Sénégal.

Une arme efficace : Des actions de prévention par une information permanente

- **Intervention du Docteur Yves juillet**, Président du groupe anti-contrefaçon des Entreprises du Médicament en France (LEEM), et Président du Groupe de travail des industriels sur les affaires réglementaires dans le cadre d'Impact dans l'émission de radio Inter 13 de France inter.
http://www.leem-media.com/htm-media/article/article.asp?id_article=772
- **Des journées d'informations en province « Semaine le médicament, parlons en ! »**
http://www.leem.org/htm-media/article/article.asp?id_article=707
- **Développer une approche préventive à l'égard de la contrefaçon des produits de santé : L'action de l'Afssaps**
http://agmed.sante.gouv.fr/pdf/1/fiche_presse_contre_facon_dm.p
- **Une brochure d'information** : consultable sur le net, réalisée par le LEEM, les Entreprises du Médicament, elle indique les précautions d'utilisation d'internet dans le domaine de la santé :
<http://www.leem/htm/publications/>
- **Une campagne nationale annuelle de lutte contre la contrefaçon.** Elle a pour objectif de sensibiliser le grand public aux dangers de la contrefaçon des médicaments, notamment grâce à un site internet spécialement dédié, réalisé en partenariat avec le LEEM, accessible via <http://www.non-merci.com>, complémentaire à celui du site national anti-contrefaçon <http://www.contrefacon-danger.com>